



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Sigle du titre professionnel : TMVOL

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 331s - Préparation, analyse médicale, appareillage-

Code(s) ROME : J1405

Formacode : 43486

Date de l'arrêté : 14/12/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 21/12/2018

Date d'effet de l'arrêté : 26/05/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TMVOL

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Monter les équipements d'optique-lunetterie</p> <p>Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie</p> <p>Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures</p> <p>Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie</p> <p>Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail</p> <p>Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique</p> <p>Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie</p> <p>Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail</p> <p>Suivre les commandes et les mouvements de stock</p>	03 h 15 min	<p>La mise en situation professionnelle est composée de trois phases indépendantes. Une se déroule en présence d'un surveillant, une en présence du jury et une en présence du jury et d'un client acteur.</p> <p>en présence d'un surveillant le candidat réalise le traitement de la prise en charge d'un dossier client, les opérations administratives sur le stock et l'affichage commercial (durée 40 min).</p> <p>en présence du jury le candidat réalise trois équipements courants, répare un équipement par remplacement de pièce(s), procède à un relevé de paramètres de montage sur un équipement courant (durée 1 h 50 min).</p> <p>en présence du jury et face à un client acteur, le candidat réalise une vente d'équipement avec un préajustage et une prise de mesure (durée 30 min), au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions (durée 15 min).</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique	00 h 15 min	En présence d'un surveillant un questionnaire professionnel complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat, indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation, de codification, de lecture et d'analyse d'une prescription médicale pour un équipement ophtalmique.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	6/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail					
Monter les équipements d'optique-lunetterie	L'ajustage des verres dans les cercles est sans jour ni tension La réalisation du lapidage permet l'ajustement des verres aux cotes des montures "glace" Les verres lapidés présentent des champs horizontaux sans facette Les verres "rainés" présentent une rainure régulière Les verres et les montures ne sont pas détériorés, les contre-biseaux sont fins et réguliers La finition est esthétique, particulièrement pour les verres épais Le positionnement des verres respecte les données de centrage avec une précision de ± 0.5 mm Le positionnement des verres respecte les données d'axage avec une précision de ± 3 degrés Le poste de travail est propre et rangé Les déchets sont triés Les équipements de protection individuels sont utilisés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie	L'ajustage des verres est sans jour, jeu, ni tension Les données de centrage sont respectées à ± 0.5 mm Les données d'axage sont respectées à ± 3 degrés Le verre et la monture ne sont pas détériorés La finition est esthétique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures	L'équipement d'optique lunetterie est remis en l'état d'utilisation permettant de retrouver le confort physique et visuel L'équipement n'est pas détérioré La réparation est esthétiquement recevable Le poste de travail est rangé et propre Les déchets sont triés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie	La puissance relevée respecte une tolérance de $\pm 1/8$ dioptrie L'orientation relevée respecte une tolérance de ± 3 degrés pour l'axage des verres toriques Le positionnement des centres optiques est précis à ± 0.5 mm La fiche d'atelier est intégralement renseignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail					
Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail	Les étapes de l'entretien de vente sont respectées Les besoins et les motivations du client sont identifiés Les propositions prennent en compte les paramètres morphologiques et physiologiques du client La monture proposée prend en compte les critères du visagisme L'argumentaire de vente intègre des conseils permettant d'allonger la durée d'usage de l'équipement La solution proposée est compatible avec le cas à traiter Le devis est conforme à la réglementation en vigueur et aux tarifications La fiche de travail est clairement rédigée Les éléments nécessaires au suivi du dossier sont collectés La prise de mesure horizontale pour les écarts pupillaires est précise à ± 0.5 mm La prise de mesure verticale est précise à ± 0.5 mm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique	La validité de la prescription est vérifiée L'amétropie est identifiée Le contenu de la prescription est explicite La cohérence de la prescription est vérifiée Les éléments nécessaires à la réalisation de l'équipement sont relevés Les éléments relevés respectent les notations et abréviations techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie	La puissance relevée respecte une tolérance de $\pm 1/8$ dioptrie L'orientation relevée respecte une tolérance de ± 3 degrés pour l'axage des verres toriques Le positionnement des centres optiques est précis à ± 0.5 mm La fiche d'atelier est intégralement renseignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie	La monture est adaptée au visage du client Le port de l'équipement n'entraîne pas de gêne La vision du client n'est pas perturbée La fiche d'atelier est renseignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail					
Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail	Toutes les rubriques du dossier client sont renseignées Les copies numériques sont lisibles Les copies numériques sont attachées au dossier Le dossier est télétransmis Le devis est archivé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivre les commandes et les mouvements de stock	Les indicateurs de stock sont pris en compte Les commandes rédigées sont complètes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	9/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer : comprendre et s'exprimer	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
	Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail
	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
	Suivre les commandes et les mouvements de stock
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
	Monter les équipements d'optique-lunetterie
	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie
	Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures
	Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TMVOL

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 55 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement le jury observe des manquements aux règles de sécurité pouvant entraîner une mise en danger des personnes ou des biens, il le signale au responsable de session d'examen qui décide de l'interruption ou non de la mise en situation.

Le jury a la charge de corriger le questionnaire professionnel.

Pour la réalisation et la réparation d'équipement un membre du jury peut évaluer simultanément 4 candidats. Pour la vente d'un équipement un candidat est évalué par deux membres du jury.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	10/30

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent lors du passage du questionnaire professionnel (durée 15 min) et lors de la phase "traitement de la prise en charge d'un dossier client, les opérations administratives sur le stock et l'affichage commercial" de la mise en situation professionnelle (durée 40 min).

Il a en charge de ramasser les questionnaires complétés et les productions réalisées par les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	11/30



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	13/30

CCP

Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie Monter les équipements d'optique-lunetterie	02 h 40 min	La mise en situation se déroule en présence du jury. A partir de consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise : - une retouche manuelle de verres taillés, - un relevé des paramètres de montage d'un équipement courant, - une réparation de pièce cassée sur un équipement, - des transpositions de prescriptions médicales, - un montage glace, - un montage cerclé, l'ensemble des montages comprend des unifocaux et des multifocaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 40 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	15/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement de la mise en situation professionnelle, le jury constate des manquements aux règles de sécurité pouvant entraîner une mise en danger des personnes et des biens il doit le signaler au responsable de la session d'examen qui appréciera de la poursuite ou non de la mise en situation.

Un membre du jury peut évaluer simultanément 4 candidats.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La surveillance est assurée par le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	16/30

CCP

Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail	01 h 25 min	La mise en situation professionnelle se déroule deux phases. Première phase (durée 1h 15 min), en présence du jury et face à un client acteur, le candidat réalise : une vente d'équipement, un ajustage de la monture sur le client acteur, un relevé des paramètres de montage d'un équipement courant, une transposition de prescriptions médicales, une fiche de verre sur mesure. Deuxième phase (durée 10 min), au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique	00 h 15 min	En présence d'un surveillant un questionnaire professionnel complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat, indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation, codification, lecture et analyse d'une prescription médicale pour un équipement correcteur de vue.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 40 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	17/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 25 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury observe le candidat pendant l'ensemble des opérations de la mise en situation professionnelle.

Un candidat est évalué par deux membres du jury.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent lors du passage du questionnaire professionnel.

Il a en charge de ramasser les questionnaires complétés par les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	18/30

CCP

Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Suivre les commandes et les mouvements de stock Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail	01 h 05 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant. Le candidat réalise une production de documents concernant : - le traitement du volet de prise en charge de dossiers client, - des opérations de vérification de documents commerciaux et de mise à jour du stock.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Suivre les commandes et les mouvements de stock Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail	00 h 10 min	Le candidat répond aux questions du jury relatives à sa production réalisée pendant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 15 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	19/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant l'entretien technique le jury prend connaissance de la production du candidat réalisée lors de la mise en situation professionnelle. L'évaluation par le jury de la mise en situation professionnelle se fait au terme de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent lors de la mise en situation professionnelle, un membre du jury peut jouer ce rôle, dans ce cas il se limite à la surveillance. Il a en charge de ramasser les productions réalisées par les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	20/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Des locaux fermés permettant l'installation d'espaces de : - vente réel ou reconstitué, comprenant table de vente, présentoirs et équipement informatique comprenant ordinateur de bureau et imprimante, - production comportant des espaces de travail individuels, un par candidat et des espaces collectifs où se trouvent des machines, - traitement des opérations administratives équipé de tables individuelles, de chaises et des ressources nécessaires à ces opérations.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les postes d'évaluation doivent être suffisamment éclairés, dégagés et espacés les uns des autres pour permettre la libre circulation des candidats et du jury.
Questionnaire professionnel	- Epreuves écrites : Salle avec tables et chaises individuelles pour les candidats et le surveillant.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	21/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Production: Un espace individuel de travail à l'établi	1	Les candidats peuvent utiliser successivement ce poste de travail en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Vente: Un espace de vente comportant les meubles et matériels d'un magasin d'optique.	1	Les candidats peuvent utiliser successivement ce poste de travail en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Traitement des opérations administratives : espace de travail individuel composé d'une table et d'une chaise	1	Les candidats peuvent utiliser successivement ce poste de travail en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
Machines	1	Meuleuse automatique	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette machine en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Meuleuse manuelle	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette machine en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Raineuse	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette machine en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	22/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils / Outillages	1	Chaufferette	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet outil en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Un lot d'outillages d'optique lunetterie de type classique : Pinces, tournevis, limes, pénéiches, réglet, pointe à tracer, feutre.	1	Sans objet
Équipements	1	Frontofocomètre	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Présentoir doté de montures de lunettes	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Pupillomètre	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Ordinateur de bureau pour la gestion de dossier client	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Etabli	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Imprimante scanner pour ordinateur de bureau	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	23/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				de l'épreuve.
Matières d'œuvre	1	Un équipement pour le relevé de montage.	1	Sans objet
	1	Un équipement défectueux pour la réparation.	1	Sans objet
	1	Une monture glace	1	Sans objet
	1	Une monture cerclée équipée d'un verre ophtalmique	1	Sans objet
	1	Un verre ophtalmique détouré	1	Sans objet
	1	Une paire de verres multifocaux	1	Sans objet
	1	Une paire de verres unifocaux toriques	1	Sans objet
	1	Un lot de montures et verres ophtalmiques en réserve pour échange.	16	Sans objet
	1	Une monture cerclée	1	Sans objet
Documentations	1	Une nomenclature sécurité sociale	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette documentation en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Un tarif de vente de verres.	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette documentation en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
Autres	1	Un client acteur non professionnel du secteur de l'optique.	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette ressource en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien(ne) en Montage et Vente d'Optique Lunetterie Arrêté du 04/04/2014		Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie Arrêté du 14/12/2018	
CCP	Vendre des équipements personnalisés et des produits d'optique lunetterie de détail	CCP	Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
CCP	Traiter des procédures administratives dans un magasin d'optique lunetterie de détail	CCP	Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail
CCP	Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique lunetterie de détail	CCP	Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	02	21/12/2018	06/11/2018	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Afpa 